



MAIRIE DE BRÉCÉ (Ille-et-Vilaine)

CONSEIL MUNICIPAL Procès verbal

L'an deux mil vingt six, le seize Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERBST Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le neuf Septembre deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. HERBST Vincent, Maire, Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. JOUAN Thierry, Mme PERCHE Olivia, M. LEROY Pascal, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. POULARD MARTIN Dominique, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme THEBAULT Céline, Mme GANDEMER Nathalie, Mme GIRAUD Perrine, M. BAGOUET Jean François, Mme RONCIÈRE Nolwenn, M. BLESTEL Romain, Mme LECANU Chloé, M. BARBEREAU Antoine, Mme SORRE Nolwenn

Excusé(s) : Excusé ayant donné procuration : M. SIMONNEAUX Olivier (absent de 20h30 à 21h05) à M. JOUAN Thierry

Excusé : M. LEROUX Arnaud

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. BARBEREAU Antoine

Assistant également à la séance :

ORDRE DU JOUR

- AFFAIRES FONCIERES : Echanges terrains commune et Espacil en centre bourg
- RESSOURCES HUMAINES : Modification tableau des effectifs (temps de travail)
- FISCALITE : Institution taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

2026-09-001 – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS - Echange de parcelles ESPACIL HABITAT/commune de BRECE - DELEGATION AU MAIRE

M. le Maire présente au Conseil municipal la demande qui avait été formulée par la commune auprès d'ESPACIL HABITAT.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain en centre bourg et suite à la réalisation de la résidence seniors et de la salle communale attenante, il a été sollicité auprès d'ESPACIL HABITAT un échange de parcelles à destination de stationnement afin de regrouper les places publiques de ce secteur.

L'échange foncier porte sur une partie des parcelles AB n°483 et 452, propriété de la commune, contiguës à la résidence seniors, propriété d'ESPACIL HABITAT. Celles-ci sont actuellement utilisées par 2 places de stationnement public. Cette emprise publique serait échangée contre 2 places de stationnement privées, propriété d'ESPACIL HABITAT.

L'échange proposé soumis à l'avis du conseil municipal porte sur les surfaces suivantes :

	PROPRIETE COMMUNE	PROPRIETE ESPACIL HABITAT
Parcelles AB 483p et 452p	25 m 2	
Parcelles AB 487p et 485p		30 m2

Afin de permettre cet échange et au vu de l'accord d'ESPACIL HABITAT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- accepte l'échange sans soulte des surfaces ci-dessus désignées entre ESPACIL HABITAT et la commune de BRECE
- donne délégation à Monsieur le Maire ou à toute personne habilitée à cet effet, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Ce transfert sera formalisé en l'étude de Maître NICOLAZO, notaire à Servon sur Vilaine.

2026-09-002 – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T. - Modification tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose une modification de temps de travail des Atsems à compter du 01/09/2026.

Au vu de la demande effectuée par trois agents spécialisés principales des écoles maternelles de 1^{ère} classe titulaires, visant à intégrer leurs heures complémentaires à leur temps de travail.

Les heures complémentaires correspondent à des tâches régulières et récurrentes (entretien des locaux sur les périodes de vacances scolaires en particulier).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de modifier le tableau des effectifs dans ce sens :

SUPPRESSION				CREATION					
Grade	Date	Temps de travail semaine scolaire	Temps de travail annualisé	Filière	Service	Grade	Temps de travail annualisé	Temps de travail semaine scolaire	Date
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe	01/09/2026	08 h 30	25.59/35 ^{ème}	Médico-sociale	Scolaire	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe	26.64/35 ^{ème}	08 h 30	01/09/2026
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe	01/09/2026	08 h 30	25.59/35 ^{ème}	Médico-sociale	Scolaire	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe	26.64/35 ^{ème}	08 h 30	01/09/2026
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe	01/09/2026	08 h 30	25.59/35 ^{ème}	Médico-sociale	Scolaire	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe	26.64/35 ^{ème}	08 h 30	01/09/2026

- D'approuver les modifications ci-dessus présentées permettant les modifications des postes des agents spécialisés principal de 1^{ère} classe,
- De l'autoriser à modifier le tableau des effectifs ;

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans ces emplois, les charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au budget principal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

L'article 108 de la loi de finances pour 2026 a fusionné la Taxe sur les Logements Vacants (TLV = zone tendue) et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV = hors zone tendue) en une seule Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) codifiée à l'article 1406 bis du code général des impôts (CGI).

La nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation doit être mise en place sur délibération pour les communes hors zone tendue comme BRECE. En outre, pour que la TVLH soit applicable en 2027, la délibération d'institution de la nouvelle taxe devra être votée au plus tard le 30.09.2026.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins deux années au 01 janvier de l'année d'imposition. La commune fixe son taux, sans excéder le taux de 50 %. L'assiette de la taxe est la valeur locative du logement. Le taux devra être fixé chaque année avant le 15 avril en même temps que les autres taxes locales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 01.01.2027.

La séance est levée à 21:26